

Info Bâtiment

La newsletter des artisans et des entrepreneurs

12 janvier 2023 -
n° 250

Tous les 15 jours, en alternance avec *Bâtiment actualité*, cette newsletter s'adresse à tous les adhérents de la FFB.

En fonction de l'actualité, elle vous informe en quelques mots sur l'action de veille réalisée par votre organisation professionnelle et susceptible de vous intéresser.

Pour en savoir plus, vous êtes invité, en fonction des sujets traités, soit à contacter votre Fédération départementale, soit à consulter le prochain numéro de *Bâtiment actualité*.

Bonne lecture !

Passeport de prévention

6 janvier 2023

Décret d'application

Un décret d'application de la loi pour renforcer la prévention en santé au travail relatif aux modalités de mise en œuvre du passeport de prévention et de sa mise à disposition de l'employeur est paru au JO du 30 décembre 2022. Il devra encore être complété par un arrêté.

A lire prochainement sur le site

Mon accompagnateur Renov' : les textes précisant ses missions et conditions d'agrément sont publiés

6 janvier 2023 **BA** |

Le recours à ce nouvel acteur entrant dans le champ du service public de la performance énergétique de l'habitat et chargé d'accompagner les ménages tout au long de leur projet de travaux, devient progressivement obligatoire pour bénéficier de certaines aides publiques à la rénovation.

Carnet d'information du logement

5 janvier 2023 **Contact** > **Fédération** |

Les textes d'application enfin publiés !

La loi Climat et Résilience a prévu la création, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'un carnet d'information du logement (CIL), afin de faciliter et d'accompagner les travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement, ainsi que l'installation d'équipements de contrôle et de gestion active de l'énergie. Les modalités d'application de ce nouvel outil ont été publiées fin décembre 2022.

Rénovation énergétique du logement / des copropriétés

5 janvier 2023 **BA** |

MaPrimeRénov' Copropriété et MaPrimeRénov' Sérénité : des améliorations au 1^{er} janvier 2023

L'Anah relève à 25 000 € HT le plafond de travaux finançables et double les primes individuelles versées aux propriétaires occupants très modestes et modestes pour MaPrimeRénov' Copropriété au 01/01/2023. Elle remonte également à 35 000 € HT le plafond des travaux subventionnables de MaPrimeRénov' Sérénité. Ces mesures vont dans le bon sens, eu égard à la hausse du coût des travaux. à noter aussi la revalorisation de plus de 6 % des plafonds de ressources des ménages modestes et très modestes au 1^{er} janvier 2023.

Rénovation énergétique du logement

5 janvier 2023 **BA** |

MaPrimeRénov' (MPR) : des changements en cascade sur le 1^{er} semestre 2023

Côté positif, on relève la hausse de 6,3 % des plafonds de ressources des ménages modestes et très modestes, la prolongation de l'éligibilité des propriétaires bailleurs à MPR, des bonus « BBC » et « sortie de passoire thermique », ainsi que du forfait « AMO », le relèvement du forfait « rénovation globale » au 01/02/2023, ainsi que la poursuite jusqu'au 31/03/2023 des bonus pour les équipements de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables. Côté négatif, on note entre autres la fin de l'aide à l'installation des chaudières gaz THPE au 01/01/2023, des travaux d'isolation pour les ménages aux revenus supérieurs et une nouvelle baisse des forfaits relatifs à la ventilation double flux pour les propriétaires modestes et très modestes au 01/04/2023.

Crise de l'énergie

5 janvier 2023 **BA** | **Actu web** > **À consulter**

Nouvelles mesures de trésorerie et attestations pour les TPE et PME

Le gouvernement vient d'annoncer quelques mesures complémentaires (report du paiement des impôts et cotisations sociales, étalement du paiement des factures d'énergie) pour accompagner les TPE et PME face à l'envolée des prix du gaz et de l'électricité. Il a également mis en ligne l'attestation à adresser le plus rapidement possible à son fournisseur pour bénéficier du bouclier énergétique et de l'amortisseur électricité.

Contrat d'apprentissage et de professionnalisation : aide unique et aide exceptionnelle de 6 000 € à destination des employeurs

4 janvier 2023 **BA** |

Un décret encadre les modalités d'obtention de deux aides : une aide unique à l'endroit des employeurs d'apprentis et une aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation. Ces dispositions éteignent les dispositifs d'aides exceptionnelles précédents.

Modifications du CCAG-Travaux

3 janvier 2023 **BA** |

Avances pour les PME, ordre de service tardif, BIM

Trois modifications sont apportées au CCAG-Travaux 2021 par arrêté du 29 décembre 2022 : augmentation du taux minimal de « l'option A » sur les avances à 30%, réduction du délai de l'ordre de service tardif et définition du BIM.

Assises du BTP

3 janvier 2023 **BA** |

Traduction réglementaire des mesures annoncées

Un décret du 28 décembre 2022 codifie certaines mesures en matière de marchés publics, annoncées par le ministre de l'Économie lors des Assises du BTP, pour simplifier les procédures et améliorer la trésorerie des entreprises : prolongation pendant 2 ans du seuil de 100 K€ pour passer des marchés publics de travaux sans publicité ni mise en concurrence ; augmentation à 30% du taux de l'avance pour les marchés de l'Etat avec des PME ; clarification des modalités de remboursement des avances ...

A lire prochainement sur le site

Marchés soumis au code de la commande publique

3 janvier 2023

Nouvelle charte FFB de bonnes pratiques

La charte FFB de bonnes pratiques pour les marchés soumis au code de la commande publique est l'occasion pour nos Fédérations d'engager un dialogue avec les acheteurs locaux pour une bonne application de la réglementation des marchés publics. Elle prend en compte la prorogation jusqu'au 31/12/2024 du seuil de 100 000 euros HT sans publicité ni mise en concurrence pour les marchés de travaux, ainsi que l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix en cours d'exécution des prestations, le gel des pénalités de retard en cas de difficultés d'approvisionnement ou encore l'avance à 30% ... Nos Fédérations sont incitées à signer – ou à renouveler- cette charte avec les principaux donneurs d'ordre publics de leurs territoires.

A lire prochainement sur le site

Sites et sols pollués

3 janvier 2023

Contact > **Fédération** |

Enfin une définition de la notion d'usage !

La possibilité de réaliser un projet sur un site ou sol pollué repose sur un principe de gestion des risques sanitaires et environnementaux selon l'usage passé et futur du terrain considéré. Un décret vient de préciser les différents types d'usages à prendre en compte.

Végétalisation des toitures et façade

3 janvier 2023

Contact > **Fédération** |

Déroger au PLU est désormais possible !

Depuis le 28 décembre 2022, les constructions qui intègrent un dispositif de végétalisation des façades ou des toitures peuvent déroger aux règles de hauteur (dans la limite d'un mètre) et d'aspect extérieur des plans locaux d'urbanisme (PLU). Cela résulte de la loi « Climat et résilience » d'août 2021 et de son décret d'application du 23 décembre 2022.

Loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi du 21 décembre 2022

3 janvier 2023

BA |

Mesures impactant les employeurs

Dans un contexte marqué par de fortes tensions sur le marché du travail, de nouvelles mesures qui se veulent très pragmatiques ont été prises. Il s'agit, d'une part, d'inciter les salariés en CDD et les intérimaires à accepter les postes en CDI qui leur sont proposés et d'autre part, d'assimiler à une « démission » n'ouvrant pas droit aux allocations chômage un abandon de poste du salarié, au terme d'une procédure particulière. Les conditions d'électorat aux élections du CSE sont, par ailleurs, sécurisées afin de permettre aux salariés assimilés au chef d'entreprise ou représentant l'employeur de voter.

Quels changements en 2023 ?

Réduction Fillon, plafond de la sécurité sociale, ... Un récapitulatif de nouveautés et actualisations applicables en 2023.

« Les clefs pour améliorer la prévention des risques sur les opérations de construction » webinaires de l'assurance maladie-risques professionnels

29 décembre 2022 **Actu web** > À consulter

L'Assurance maladie organise en janvier deux séminaires à destination des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, coordonnateurs SPS et entreprises sur la prévention des risques sur les opérations de construction.

Instruction des demandes de permis

28 décembre 2022 **BA** |

Une demande illégale de pièce complémentaire n'interrompt pas le délai d'instruction !

Par un arrêt du 9 décembre 2022, le Conseil d'Etat applique et précise pour la première fois une mesure adoptée en 2019 grâce à la FFB, visant à lutter contre les demandes illégales de pièces complémentaires, lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Désormais, une demande de pièces complémentaires illégale n'a plus pour effet d'interrompre le délai d'instruction et conduit donc à l'obtention d'une autorisation tacite.

Parution de l'édition 2023 du guide de l'OGBTP : "Architecte, Entrepreneur : mode d'emploi"

28 décembre 2022 **BA** | **Actu web** > À consulter

Le guide « Architectes, Entrepreneurs : mode d'emploi », est un guide d'intérêt général pour la Profession, élaboré par l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (OGBTP), en lien avec la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales. Son objectif est de faciliter et de rationaliser l'exercice professionnel ainsi que d'améliorer la collaboration entre architectes et entrepreneurs au profit de la qualité des réalisations.

SMIC

28 décembre 2022 **BA** |

Augmentation au 1^{er} janvier 2023 de + 1,81 % soit 11,27 €/heure

Le Smic est revalorisé automatiquement au 1^{er} janvier 2023 en application de la revalorisation légale annuelle, sans coup de pouce gouvernemental supplémentaire. Ainsi, le Smic horaire brut passe à 11,27 euros (au lieu de 11,07 euros depuis le 1^{er} août 2022) et le Smic mensuel brut s'établit à 1 709,28 euros (contre 1 678,95 euros depuis août 2022), soit une hausse de 30,33 euros.

Tarifification AT/MP

28 décembre 2022 **BA** |

Nouveau report au 1^{er} janvier 2024 du dispositif de majoration forfaitaire pour les entreprises dont l'effectif est compris entre 10 et 19 salariés

Le décret n°2022-1644 du 23 décembre 2022 reporte au 1^{er} janvier 2024 la date d'entrée en vigueur du dispositif de majoration forfaitaire du taux de cotisation accidents du travail-maladies professionnelles (AT/MP) applicable aux établissements des entreprises dont l'effectif est compris entre 10 et 19 salariés, dès lors qu'ils enregistrent au moins un accident avec arrêt par an pendant trois années consécutives (JO du 24 décembre 2022). Il s'agit d'un deuxième report puisque ce

dispositif, qui devait s'appliquer au 1^{er} janvier 2022, avait déjà été différé au 1^{er} janvier 2023.

A lire prochainement sur le site

Interdiction de souscription de contrats d'assurance pour l'assureur mutualiste alsacien AMIG

27 décembre 2022 **BA** |

Mise à jour - prolongation des sanctions

Depuis le 13 juillet dernier, l'Assurance Mutuelle d'Illkirch Graffenstaden (AMIG) fait l'objet d'une mesure d'interdiction de souscription ou de renouvellement de tout contrat d'assurance (voir IR 2022-151). L'autorité de contrôle française (l'ACPR) vient d'annoncer qu'elle maintenait ces sanctions.

Demande de permis de construire

26 décembre 2022 **BA** |

En cas de recours obligatoire à un architecte, ne sous-traitez pas !

Dans les cas où un maître de l'ouvrage doit faire appel à un architecte pour l'élaboration des plans à joindre à sa demande de permis de construire, l'architecte a l'interdiction de prendre cette mission en sous-traitance. Un lien contractuel doit exister directement entre l'architecte et le maître d'ouvrage. La méconnaissance de cette règle n'est pas sans conséquence pour le constructeur (ou l'entrepreneur) qui aurait intégré cette prestation dans son contrat avec le maître d'ouvrage, pour ensuite la sous-traiter à un architecte. La Cour de cassation a en effet récemment alourdi la sanction infligée pour la conclusion illicite d'un contrat de sous-traitance entre un constructeur (ou un entrepreneur) et un architecte.

FEEBAT : procédure et modalités 2023

26 décembre 2022 **BA** |

Dans le cadre de la convention FEEBAT 2023-2025, vous trouverez ci-dessous les documents relatifs à la prise en charge des formations, par les organismes FAFCEA et Constructys. Ces documents sont à utiliser pour toute formation qui débute entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023.

Trajets domicile-lieu de travail

26 décembre 2022

Salariés itinérants

Sous l'influence du juge européen, la Cour de cassation vient de considérer, dans un arrêt du 23 novembre 2022, que le temps de déplacement d'un salarié itinérant entre son domicile et les sites des premiers et derniers clients pouvait, le cas échéant, être qualifié de temps de travail effectif. La Haute juridiction fait ainsi évoluer sa jurisprudence antérieure en prenant en compte les contraintes auxquelles sont exposés les salariés pour déterminer si les temps de trajet domicile-lieu de travail constituent ou non un temps de travail effectif.

A lire prochainement sur le site

Dernières mises à jour du site Internet :

Espace public

Retrouvez toutes les publications depuis le 22 décembre :

Consulter ▶

Espace adhérents

Bâtiment actualité n° 22 :

[Consulter](#) 

Fédération Française du Bâtiment

33 avenue Kléber
75784 Paris cedex 16

Tel : +33 (0)1 40 69 51 00

Ceci est un message émis par votre fédération.

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, veuillez envoyer un mail à contact@ffbatiment.fr en indiquant dans l'objet du mail « Désinscription newsletter ».